

**SOINS COURANTS / ARTICLE 3 : PANSEMENTS LOURDS ET COMPLEXES
NECESSITANT DES CONDITIONS D'ASEPTIE RIGOREUSE**

Pansement de brûlure étendue ou de plaie chimique ou thermique étendue sur une surface supérieure à 5 p 100 de la surface corporelle	AMI 4
Pansement d'ulcère étendu ou de greffe cutanée, sur une surface supérieure à 60 cm ²	AMI 4
Pansement d'amputation nécessitant déterision, épluchage et régularisation	AMI 4
Pansement de fistule digestive	AMI 4
Pansement pour pertes de substance traumatique ou néoplasique, avec lésions profondes, sous aponévrotique, musculaires, tendineuses ou osseuses	AMI 4
Pansement chirurgical nécessitant un méchage ou une irrigation	AMI 4
Pansement d'escarre profonde et étendue atteignant les muscles ou les tendons	AMI 4
Pansement chirurgical avec matériel d'ostéosynthèse extériorisé	AMI 4